

**14 juin 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 14 juin 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : la directrice générale et greffière, Me Isabelle Francois et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

**2016-06-179 Adoption du procès-verbal du 10 mai 2016**

Des copies du procès-verbal de la séance tenue le 10 mai 2016 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** le procès-verbal de la séance du 10 mai 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-180 Adoption des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 46 533 à 46 544  
46 623 à 46 677 pour un montant de 814 642,86 \$

Comptes payables :

Chèques 46 697 à 46 795 pour un montant de 360 545,05 \$

Comptes recevables :

Comptes 6FD000059 à 6FD000065 pour un montant de 15 469,51 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juin 2016

## 2016-06-181 Dépôt de document

- États comparatifs des revenus et dépenses déposés par Mme Micheline Quilès, trésorière, pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> semestre se terminant le 30 juin 2016, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

### 2016-06-181.1 Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

#### **MANDATS ACCORDÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU COMPLEXE SPORTIF**

- Soumission pour peindre le plancher de céramique de la piscine du Complexe à la firme SA Construction pour la somme de 6 200 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 24 mai 2016.
- Soumission pour refaire le revêtement de plancher du hall arrière du Complexe à la compagnie Construction & Rénovation Sylvain Côté pour la somme de 6 959,90 \$ plus les taxes applicables (incluant les matériaux et la main d'œuvre) selon la soumission datée du 24 mai 2016.
- Soumission pour les travaux et ajustements des portes au Complexe sportif à la compagnie Construction François Dion pour la somme de 10 926 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la soumission datée du 30 mai 2016.
- Soumission pour l'aménagement extérieur (bordure et dalles de béton) au Complexe sportif à la compagnie Eurovia Québec Construction pour la somme de 10 859,52 \$ plus les taxes applicables, selon la description de la soumission datée du 17 mai 2016.
- Soumission pour le lignage du plancher au gymnase du Complexe sportif à la compagnie Les Lignes sportives R&R pour la somme de 5 000 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission datée du 5 mai 2016.

#### **MANDAT ACCORDÉ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, DÉSAMIANTEGE ET RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS EXPROPRIÉS**

- Honoraires professionnels pour les propriétés expropriées; en raison des analyses de laboratoire en surplus (étude de caractérisation) par la firme Les Services Exp, pour un montant de 4 091 \$ plus les taxes applicables, selon la facture du 25 mai 2016.

**14 juin 2016**

**2016-06-182 Nomination d'un maire suppléant**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** M. Jacques Auger, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 juin 2016 au 13 septembre 2016 et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** M. Jacques Auger soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-183 Radiation de factures diverses / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du Service des loisirs ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser la radiation des 2 factures suivantes du service des Loisirs : # 13 493 à 86,25 \$ et # 13 655 à 189,85 \$ pour un total de 276,10 \$, le tout tel qu'indiqué sur la liste déposée en date du 6 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-184 Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour la Maison de jeunes des Quatre Lieux / Approbation**

**Considérant que** la Maison de jeunes des Quatre Lieux ayant un immeuble au 2002, avenue de l'Union présente à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière dans le cadre de la révision périodique;

**Considérant que** la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire maintienne son appui favorable à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme la Maison de jeunes des Quatre Lieux pour les activités exercées au 2002, avenue de l'Union à Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juin 2016

**2016-06-185 Participation Tournoi golf / Autorisation**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription de 2 élus aux tournois suivants pour lesquels les profits sont remis à des organismes à but non lucratif :

- Au 32<sup>e</sup> tournoi de golf de la Ville de Farnham au coût de 150 \$ chacun, le tournoi ayant lieu le 17 août 2016;
- Au 12<sup>e</sup> tournoi de golf de la Fondation de la Maison du Diapason au coût de 225 \$ chacun, le tournoi ayant lieu le 30 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-186 Omnium de golf de la Ville de St-Césaire du 3 juin 2016 / Inscription d'un quatuor**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'entériner l'inscription d'un quatuor, au coût de 470 \$, pour la participation au 27<sup>e</sup> Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire qui a eu lieu le 3 juin 2016 à Saint-Césaire, et dont les profits seront versés à différents organismes à but non lucratif de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-187 Acquisition de boyaux d'incendies pour le service d'incendie et les Travaux publics**

**Considérant** la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

**Considérant** le programme de remplacement des équipements ayant pour but de maintenir la conformité des outils et accessoires en matière de sécurité incendie;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder au remplacement des boyaux incendie en faisant l'acquisition de :

- 12 boyaux Poly-Tuff DG de 1 3/4 pouce x 50 pieds au prix de 2 394 \$ plus les taxes applicables auprès d'Aéro-Feu de Longueuil selon la soumission datée du 6 juin 2016;
- 6 boyaux Poly-Tuff DG de 2 1/2 pouces auprès d'Aéro-Feu de Longueuil au prix de 1 470 \$ plus les taxes applicables selon la soumission datée du 26 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juin 2016

**2016-06-188 Travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation des bâtiments expropriés sur l'avenue Saint-Paul et Vimy - Décompte progressif numéro 2 / Paiement à l'entrepreneur général B. Frégeau & Fils**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder au paiement numéro 2 auprès de l'entrepreneur général B. Frégeau & Fils inc. dans le cadre des travaux de démolition des 9 propriétés expropriées pour un montant de 219 450,83 \$ plus les taxes applicables couvrant les travaux réalisés jusqu'au 24 mai 2016. Une retenue de 10 % est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-189 Travaux de remplacement d'un égout sanitaire sur la rue Du Pont / Décompte progressif numéro 3 Final - Paiement final à l'entrepreneur général Entreprises Michaudville**

**Considérant** la recommandation de paiement par M. Kevin Hickey, ingénieur chargé de projet auprès d'EXP;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu de** procéder au décompte progressif numéro 3 final pour les travaux de remplacement d'un égout sanitaire sur la rue du Pont auprès de l'entrepreneur général Les Entreprises Michaudville inc. et de procéder au paiement d'un montant 4 218,77 \$ plus les taxes applicables tel que formulé dans la lettre du 7 juin 2016. Ce décompte libère la retenue de 5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-190 Lignage de rues et signalisation**

**Considérant** la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de retenir la proposition de la compagnie Lignes Maska de Saint-Hyacinthe pour le marquage ponctuel de lignes d'arrêt, de cases de stationnement, de traverses de piétons, de flèches et de bordures jaunes, selon les tarifs énoncés pour une enveloppe budgétaire de 8 880 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission datée du 30 mai 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juin 2016

**2016-06-191 Transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'installation de structures récréatives au Parc Larose**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de structures récréatives au Parc Larose.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-192 Transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la démolition de bâtiments (garage près de l'Hôtel de ville / maison avenue St-Paul)**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de procéder par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la démolition de bâtiments (garage près de l'Hôtel de Ville et de la maison du 1081-1085 avenue St-Paul).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-193 Renouvellement du contrat de déneigement pour la saison 2016-2017 au Groupe Allaire Gince infrastructures inc.**

**Considérant que** le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver avec fourniture d'abrasifs et de fondants octroyé par la résolution 2014-10-289 prévoit une clause de renouvellement;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de renouveler le contrat d'entretien des chemins d'hiver avec fourniture d'abrasifs et de fondants pour la saison 2016-2017 pour le secteur rural et le secteur urbain auprès du Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. de Granby. Le prix de 2 790 \$/km adjugé par la résolution 2014-10-289 sera indexé selon la clause prévue à cet effet au devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juin 2016

**2016-06-194 Désignation d'un inspecteur en bâtiment pour l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux (remplacement)**

**Considérant qu'**un mandat en urbanisme a été octroyé à la firme Gestim afin de combler les besoins du service en raison de l'absence de l'inspecteur municipal;

**Considérant que** les ressources mandatées par Gestim doivent être désignées à titre d'inspecteur en bâtiment pour l'application de la réglementation d'urbanisme et d'inspection;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de mandater à titre d'inspecteur en bâtiment pour l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux, M. Jean Vasseur, de la firme Gestim inc. ayant sa place d'affaires au 599, principale à Saint-Sébastien, Québec, J0J 2C0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-195 Demande de dérogation mineure présentée par M. Jacques Bonneau mandataire, relativement à une opération cadastrale pour remplacer le lot 1 594 632 au 1600-1602, avenue St-Paul**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Jacques Bonneau, mandataire, concernant la création d'un lot numéro 5 830 602 à l'angle des rues Versailles, de l'avenue St-Paul et de la rue Vimy, en remplacement du lot no 1 594 632;

**Considérant que** la demande de dérogation mineure porte sur la norme de profondeur moyenne minimale applicable au lot desservi, laquelle est précisée au tableau 5-1 de l'article tiré du *Règlement de lotissement 93-2005*;

**Considérant que** l'approbation de cet objet aurait comme effet d'autoriser la création d'un lot dont la profondeur moyenne serait de 26.78 mètres, alors que le *Règlement de lotissement 93-2005* exige un minimum de 30 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation mineure de 3.22 mètres sur la norme en vigueur;

**Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**14 juin 2016**

**Considérant que** le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans la Voix de l'Est le 30 mai 2016;

**Considérant que** le CCU, lors de la séance du 2 juin 2016, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Jacques Bonneau, mandataire, à l'égard du remplacement du lot 1 594 632 pour le 1600-1602, avenue St-Paul et ainsi de permettre une dérogation de 3.22 mètres pour la profondeur du terrain, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-196 Demande de PIIA déposée par M. Serge Fradette à l'égard d'une implantation projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 136 506, rue Larose**

**Considérant que** M. Serge Fradette, à titre de propriétaire, à un projet de construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 4 136 506 sur la rue Larose située dans la zone 141;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**Considérant que** le CCU, lors de sa séance du 2 juin dernier, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet rencontre l'objectif applicable en vertu du *Règlement 69 portant sur les PIIA* lequel vise à intégrer harmonieusement le bâtiment par une utilisation judicieuse de sa volumétrie, de jeux de toitures (pente et forme), de sa hauteur ainsi que par les caractéristiques de sa fenestration;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction tel que déposé par M. Serge Fradette à titre de propriétaire, à l'égard du projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 4 136 506 sur la rue Larose.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14 juin 2016

**2016-06-197 Demande d'autorisation CPTAQ déposée par Me Olivier Beauregard-Paquette, mandataire, dans le but de procéder à une aliénation de lots entre 2 propriétaires pour les lots 5 524 491 et 5 524 492, rang Rosalie**

**Considérant que** M. Beauregard-Paquette adresse une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but de procéder à l'échange du lot 5 524 492, étant la propriété de monsieur Denis Williams & de madame Sylvie Beauregard, contre le lot 5 524 491, étant la propriété de monsieur Mario Mercure;

**Considérant que** la demande implique une superficie de 327,1 mètres carrés, soit la somme des deux lots concernés par l'aliénation;

**Considérant que** les emplacements visés sont actuellement vacants, sans culture et constituent une voie d'accès pour les activités agricoles exercées en arrière lots;

**Considérant que** la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot.	Catégorie 4 à 100%.
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	Similaire.
3	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture.	Faible à inexistante, vu la superficie restreinte des lots impliqués dans l'aliénation
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricole des lots avoisinants.	Nulles.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Non-applicable.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non-Applicable
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Inaltérée. Considérant que cet échange ne modifie aucunement l'utilisation actuelle des parcelles de terre, toutes deux constituant un accès aux terres agricoles mitoyennes.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et à l'échelle de la région.	Non-applicable.
9	La constitution de propriétés foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Sans impact, ce terrain ne fait l'objet d'aucune culture et sa superficie s'avère pratiquement inutilisable pour toutes activités agricoles.
10	L'effet sur le développement économique de la région.	Nulle.
11	Les conditions socio-économiques nécessaire à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation la justifie.	Non-applicable.

14 juin 2016

CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité socio-économique aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une Municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Maintien des complications logistiques faisant obstacle à la saine gestion des terres agricoles en culture.

**Considérant que** ce lot est localisé à l'intérieur de la zone 519, où sont autorisés la majorité des classes des usages agricoles;

**Considérant que** la demande, telle que présentée, s'avère conforme aux dispositions du Règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire numéro 92-2005;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par M. Beauregard-Paquette, afin de permettre le l'aliénation par l'échange des lots tels que décrits à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-198 Travaux de réfection au Complexe sportif Desjardins - Travaux de peinture – phase 3 / Paiement à SA Construction inc Décompte progressif numéro 2**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 incluant les travaux supplémentaires autorisés pour un montant de 10 598,38 \$ plus les taxes applicables auprès de l'entrepreneur général SA Construction inc. de Saint-Rémi pour les travaux de peinture au Complexe sportif – phase 3. Le paiement inclut une retenue de 10 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**14 juin 2016**

**2016-06-199 Embauche de moniteurs en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de :

- Mme Chloé Breton
- M. Younès Benaddi

Pour les postes de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil. La rémunération est établie selon le taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-200 Embauche pour un remplacement de vacances**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de Mme Roxanne Jacques pour le remplacement des vacances (incluant la formation) de Mme Andrée Joncas, soit du 11 juillet au 5 août 2016. La rémunération est établie selon l'échelle salariale prévue à l'entente de travail des cols blancs et correspond à l'échelon 3 de la classe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-201 Démission au poste de surveillant-appariteur des terrains sportifs extérieurs - Été 2016**

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** de prendre acte de la démission de Mme Stéphanie Gilbert au poste de surveillante au service des loisirs laquelle est en vigueur depuis le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juin 2016

**2016-06-202 Embauche au poste de surveillant-appariteur des terrains sportifs extérieurs - Été 2016**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de M. Jérémie Labrosse pour un poste saisonnier de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison été 2016 à compter du 2 juin 2016. La rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-203 Règlement numéro 92-2005-58 concernant certains ouvrages en zones d'érosion / Adoption**

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**Considérant que** toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** le règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-58 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 concernant certains ouvrages en zones d'érosion*, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 juin 2016**

**2016-06-204 Demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour une dérogation à la Politique relative au transport scolaire**

**Considérant qu'**un bassin d'élèves fréquentant l'école primaire Saint-Vincent et l'école secondaire Paul-Germain Ostiguy résident au nord de la route 112 qui traverse le territoire urbain de la ville de Saint-Césaire;

**Considérant que** la route 112 génère un fort achalandage de circulation automobile présentant un facteur de risque significatif pour les élèves qui doivent la traverser pour se rendre à l'école;

**Considérant que** le transport scolaire ne dessert pas systématiquement les élèves situés au nord de la route 112 selon les critères établis par la Politique relative au transport scolaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

**Considérant que** des motifs de sécurité doivent être sérieusement réexaminés dans l'organisation du transport scolaire;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de demander au Conseil des commissaires de procéder à l'analyse de la zone se situant au nord de la route 112 du territoire urbain de la Ville de Saint-Césaire afin de déterminer que cette zone soit qualifiée à haut risque et ainsi, organiser le transport scolaire des élèves fréquentant l'école primaire Saint-Vincent et l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-205 Participation au Congrès de la Fédération des municipalités du Québec du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 / Autorisation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser 2 élus à participer aux Assises annuelles de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendront à Québec du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Et que l'inscription au coût de 720 \$ plus les taxes, par participant, ainsi que les frais d'hébergement et de déplacement soient payés par la Ville sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juin 2016

**2016-06-206 Fourniture et installation d'échelle et de paliers pour la tour à boyaux de la caserne d'incendie**

**Considérant** la recommandation du directeur du service Sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'installation d'échelles et de palier pour mettre aux normes la tour à boyaux de la caserne incendie, le tout auprès de la compagnie Soudure et Métaux St-Césaire de St-Césaire pour la somme de 19 500 \$ plus les taxes applicables ainsi que 1500 \$ plus les taxes applicables pour le démantèlement de la structure existante, selon la soumission datée du 13 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-207 Travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation des bâtiments expropriés sur l'avenue Saint-Paul et Vimy - Libération de la retenue provisoire / Paiement à l'entrepreneur général B. Frégeau & Fils**

**Considérant** la recommandation de M. Yves Allard, ingénieur de la firme Les Services EXP de Granby, chargé de projets;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** de procéder à la libération complète de la retenue contractuelle des travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation des bâtiments expropriés auprès de l'entrepreneur général B. Frégeau & Fils pour un montant de 11 807,69 \$ avant les taxes applicables tel que précisé le 13 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14 juin 2016

**2016-06-208 Mandat pour l'inscription du résumé de l'attestation de l'étude de réhabilitation au registre foncier / 1477-1481, avenue Saint-Paul**

**Considérant que** les travaux de décontamination ont été réalisés conformément à l'étude de réhabilitation pour la propriété du 1477-1481, avenue St-Paul en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de donner mandat à la firme Denicourt Gagnon & Denicourt, notaires de Saint-Césaire pour procéder à la préparation des documents pour l'inscription du résumé de l'attestation de conformité de l'étude de réhabilitation au registre foncier requis à cette fin.

**Il est également résolu que** la directrice générale et greffière ainsi que le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-209 Quittance dans le cadre des travaux de drainage correctif de la rue Larose / Autorisation**

**Considérant que** les travaux correctifs de drainage convenus, dans le cadre d'une transaction, avec le promoteur Claude Généreux pour la rue Larose ont été réalisés;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de donner mandat à la firme Denicourt Gagnon & Denicourt, notaires de Saint-Césaire de préparer le document de quittance suite à la répartition des montants.

**Il est également résolu que** la directrice générale et greffière et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-210 Cession de servitudes d'égout et d'aqueduc en faveur de la Ville**

**Considérant que** la Ville souhaite procéder au transfert et remplacement des servitudes portant les numéros 130 376 et 130 382 situé sur le lot 1 592 045;

**Considérant que** le transfert et remplacement de servitude poursuit une fin d'utilité publique en assurant aux lots 1 592 028, 1 593 203, 1 593 204, 4 937 049, 4 988 531 et 4 988 532 un accès adéquat aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout;

14 juin 2016

En conséquence :

Il est proposé par : **Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de donner mandat à la firme Denicourt Gagnon & Denicourt, notaires de Saint-Césaire pour procéder à la préparation des documents pour le transfert et remplacement des servitudes portant les numéros 130 376 et 130 382.

**Il est également résolu que** la directrice générale et greffière et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-06-211 Fourniture de conteneurs pour le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire**

**Considérant** la situation problématique de gestion de rebuts sur le site du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire;

**Considérant qu'il y est** dans l'intérêt collectif de contraindre l'éparpillement des déchets;

Il est proposé par : **André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la fourniture de 2 conteneurs au Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire au frais de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Considérant**

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Directrice générale et  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2016-06-180, 2016-06-181, 2016-06-181.1 2016-06-183, 2016-06-185,  
2016-06-186, 2016-06-187, 2016-06-188, 2016-06-189, 2016-06-190,  
2016-06-193, 2016-06-194, 2016-06-198, 2016-06-199, 2016-06-200,  
2016-06-202, 2016-06-205, 2016-06-206, 2016-06-207, 2016-06-208,  
2016-06-209, 2016-06-210, 2016-06-211.

---

Micheline Quilès  
Trésorière